Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	***Présents***	***Votants***
23	*19*	*19*

Date de la convocation : *25 février 2026*

SÉANCE DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à 18h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal d'Orthez, sous la Présidence de M. Jean-Jacques SENSEBÉ, Président.

Présents : Jean-Jacques SENSEBE, Président,
Jean-François BILLERACH, Jean-Pierre CARRERE, Sébastien COSTEDOAT, Luis CONEJERO, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Pierre LABENNE, Jacques LABORDE, Albert LAHITETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LARROUTURE, Jérémy LAUDA, Alain LENGLET, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,
Madeleine PICHAUREAU, Carlos RAMALHO, délégués suppléants.

Excusés : Jean-Pierre BOUNINE.

Absents : Emmanuel HANON, Jeanne LAMAZERE, Luc MONBEIG, Philippe DARTIGUE PEYROU et Delphine LARRIEU.

Secrétaire : Pierre ZIEGLER.

Convention de co-maîtrise d'ouvrage relatif aux travaux d'aménagement de la rue Jeanne d'Albret (RD 933) à Orthez: *(délibération n° 2026-26)*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.2422-12 du Code de la commande publique ;
Vu le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Commune d'Orthez, la Communauté de communes de Lacq-Orthez et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez ;

La rue Jeanne d'Albret, située sur la RD 933 en agglomération d'Orthez, a fait l'objet en 2025 d'un projet global d'aménagement porté par la Commune d'Orthez, avec la participation du Département des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO).
Dans ce cadre, des travaux de reprise de branchements d'assainissement ont été rendus nécessaires à deux intersections :

- rue de Billère / rue Jeanne d'Albret,
- rue du Puits des Jacobins / rue Jeanne d'Albret.

Ces interventions concernant le remplacement d'environ 5 mètres linéaires de réseaux d'assainissement, relevant de la compétence du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez (SIEBO).
Afin d'assurer une coordination technique et administrative optimale, et conformément à l'article L.2422-12 du Code de la commande publique autorisant le transfert de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques, il était proposé que la Communauté de communes de Lacq-Orthez assure la maîtrise d'ouvrage coordonnatrice de l'ensemble de l'opération. À ce titre, une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être conclue entre :

- le Département des Pyrénées-Atlantiques,
- la Commune d'Orthez,
- la Communauté de communes de Lacq-Orthez,
- le Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez (SIEBO).

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_26-DE

Le coût total de l'opération, tel qu'indiqué dans la convention, s'élève à 174 565,54 € HT, soit 209 478,65 € TTC, réparti selon les compétences de chaque partenaire :

- Département : 63 344,44 € HT (76 013,33 € TTC)
- Commune d'Orthez : 31 700,47 € HT (38 040,56 € TTC)
- SIEBO (branchements d'assainissement) : 17 441,02 € HT (20 929,22 € TTC)
- Communauté de communes de Lacq-Orthez : 62 079,61 € HT (74 495,53 € TTC)

La part du SIEBO, correspondant à la reprise de deux branchements d'assainissement, sera versée à la fin des travaux conformément aux modalités prévues dans la convention.

Il est également précisé que chaque maître d'ouvrage récupérera, le cas échéant, le FCTVA correspondant à sa contribution.

Les crédits sont inscrits sur le budget de l'assainissement collectif pour 2026.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement de la rue Jeanne d'Albret (RD 933) à Orthez.

APPROUVE la participation du SIEBO pour un montant de 17 441,02 € HT, soit 20 929,22 € TTC, correspondant à la reprise de deux branchements d'assainissement.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Abstention	Contre
19	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 11 mars 2026

Le Président,

Jean-Jacques SENSEBE

Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez